



Bruxelles, le 13 avril 2006
JM/RH/RJ/bd

**À l'attention de M. Jean-Claude Trichet
Président de la Banque centrale européenne**

Postfach 16 03 19
0D-60066 Frankfurt am Main
Allemagne

Cher M. Trichet,

Les négociations collectives sont l'activité centrale des syndicats. C'est pourquoi la CES s'inscrit en faux contre les récentes déclarations de M. Bini Smaghi dans une interview (FT 29 mars), et plus particulièrement quand il dit que la formation des salaires doit être le résultat de la flexibilité du marché du travail et non d'accords négociés avec les syndicats.

Cette déclaration de M. Smaghi est tout d'abord le signe d'un sérieux manque de compréhension du rôle des négociations collectives dans l'amélioration des performances économiques. La formation individuelle des salaires mène très rapidement au chaos des effets de la « manifestation » et de la « contagion », les travailleurs et les entreprises surenchérissant au niveau des salaires, sans tenir compte de la situation économique. Au contraire, les systèmes de négociations collectives coordonnées qui existent partout en Europe continentale permettent d'éviter de tels effets pervers et d'intégrer des objectifs macro-économiques. Puisque la stabilité des prix est l'un de ces objectifs de politique macro-économique, la BCE devrait sans aucun doute s'intéresser aux négociations collectives et les apprécier davantage ainsi que la coordination qu'elles impliquent.

Il ne s'agit pas seulement de théorie. L'Italie, par exemple, n'aurait jamais pu participer à la monnaie unique s'il n'y avait eu l'accord sur les revenus de 1993 qui a mis la stabilité des prix au centre de la formation des salaires, permettant ainsi de rompre avec une tradition d'inflation élevée et volatile. Si l'inflation a pu être maintenue à un niveau bas dans la zone euro en dépit des chocs pétroliers qui se sont succédé depuis 2000, c'est grâce aux accords modérés de conventions collectives.

Deuxièmement, l'argument de M. Bini Smaghi est basé sur une analyse erronée quand il essaie de justifier le faible niveau de demande des consommateurs dans la zone euro par la protection de l'emploi et les accords en matière de sécurité d'emploi qui empêcheraient les entreprises d'investir et de créer de nouveaux emplois qui généreraient des revenus supplémentaires et de la demande.

Cet argument des « initiés » est en contradiction avec les faits. La capacité de la croissance de générer des emplois a plutôt fortement augmenté au cours des dernières années. Le problème de la zone euro, ce n'est pas son incapacité à convertir la croissance en emplois, mais c'est le fait que la croissance soit restée systématiquement en-deçà de ses potentialités.

Des réformes structurelles sont à la base de ce taux de croissance décevant. En transférant le risque du secteur des entreprises et de l'Etat vers les particuliers et les ménages, ces mauvaises réformes structurelles ont entraîné une augmentation du taux d'épargne des ménages et ont contribué à un déficit de la demande intérieure qui n'a pas été traité de manière adéquate par les politiques monétaires.

Plutôt que de d'appeler à « plus de la même chose », ces expériences négatives du processus de réforme devraient rendre les décideurs politiques prudents. En effet, introduire des régimes d'« embauche et de licenciement libres » va à nouveau mettre à mal la demande intérieure en provoquant encore davantage d'épargne préventive et une modération encore plus intense des salaires¹. On voit très difficilement pourquoi les entreprises commenceraient à engager plus de travailleurs s'il n'y a pas une demande correspondante pour leurs produits et leurs services .

Troisièmement, en vertu du mandat précis que le Traité européen a donné à la BCE (de poursuivre l'objectif de la stabilité des prix et de contribuer aux objectifs de base de l'Europe, comme une forte cohésion sociale), nous tenons à souligner que les systèmes de rémunérations individualisées liées à la performance que M. Smaghi défend causeront de sérieux dégâts sociaux, comme on a pu le voir aux Etats-Unis, par exemple. Des dizaines de millions de travailleurs américains n'ont tout simplement pas accès aux assurances de soins de santé, alors que les rémunérations liées à la performance sont devenues synonymes de « cupidité des entreprises » puisqu'un nombre limité de P-DG augmentent ainsi leur rémunération qui atteint ainsi des niveaux inimaginables. La BCE n'a pas de mandat pour promouvoir un tel modèle. Il ne s'agit pas non plus d'un modèle que la BCE doit promouvoir, vu que l'inflation américaine est à la fois plus élevée et plus volatile.

M. Trichet, trop de travailleurs perçoivent aujourd'hui l'Europe comme une menace. Au nom de l'Europe, mais également pour sa propre crédibilité aux yeux des travailleurs européens, la BCE ne peut pas se permettre d'être considérée comme une institution européenne supplémentaire qui prêche pour la régression sociale auprès des travailleurs européens tout en défendant une liberté totale pour les marchés, les entreprises et le monde des affaires.

Au contraire, la BCE doit se concentrer sur son activité centrale de gestion de la stabilisation macro-économique. Comme nous vous en avons fait part dans des lettres précédentes et en d'autres occasions, les travailleurs européens contribuent à plein au maintien de l'inflation à des niveaux historiquement bas. La politique monétaire devrait reconnaître ces efforts en assurant une reprise économique forte. À cet instant du cycle des affaires, cela implique de poursuivre dans la ligne de la décision d'avril de ne pas augmenter les taux d'intérêts mais de les maintenir tels quels dans les mois à venir, afin de protéger la reprise en cours, encore fragile.

¹ Les travailleurs réagiront aux régimes libéraux de licenciements et à l'insécurité accrue que cela entraînera en proposant encore davantage de modération salariale pour garder leur emploi.

Nous attendons votre réaction avec impatience et sommes disposés à discuter de ces questions plus avant avec vous.

Veillez agréer, cher Monsieur Trichet, nos salutations distinguées,

John Monks
Secrétaire général

Reiner Hoffmann
Secrétaire général adjoint

Cc : Wolfgang Schüssel, Premier Ministre d'Autriche
Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg
Karl-Heinz Grasser, Ministre autrichien de l'économie et des finances
Lucas D. Papademos, Vice-président, BCE
Lorenzo Bini-Smaghi, membre du Comité exécutif, BCE
Otmar Issing, membre du Comité exécutif, BCE